



Pour aller plus loin : **brève histoire de la laïcité et bibliographie**

**Complément au document « Pour la Laïcité,
la posture éthique des centres sociaux »**

[FCSF]

Octobre 2017

Sommaire

Brève histoire de la laïcité.....	4
La Révolution établit la liberté religieuse	4
Le XIXe et le conflit des deux France	5
Le temps de la déconfessionnalisation	5
Eglise – Etat : le temps de la Séparation (1905)	6
La laïcité entre dans la Constitution	7
Nouveaux enjeux	7
La Laïcité un enjeu pour l’avenir	9
Quelques dates clés	10
Bibliographie	12
Ouvrages	12
Articles	13
Sites ressources	14

Pour aller plus loin, brève histoire de la laïcité

Constitutionnellement la France est une République laïque et la laïcité fait partie de notre patrimoine national. La laïcité est une « invention française ignorée dans certains pays » et adaptée dans d'autres. La laïcité est consubstantielle de la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité ». Elle est le produit d'une construction historique qui démarre pour l'essentiel au Siècle des Lumières et à la Révolution française de 1789 et qui a comporté plusieurs étapes.

► **La Révolution établit la liberté religieuse**

Sous l'influence des philosophes des Lumières, qui dénoncent les persécutions religieuses, la Révolution Française inscrit le principe de liberté, y compris religieuse, dans la nature essentielle de tout homme. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » proclame l'article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 qui pose comme principe que la liberté et l'égalité de tous et de chacun ne sauraient dépendre du bon vouloir du Roi.

L'article 10 précise que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas « l'ordre public établi par la Loi ». A maintes reprises, durant la période révolutionnaire, différentes lois viendront garantir la liberté de culte et un décret de 1795, juste avant la chute de Robespierre, formulera pour la première fois la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Cette séparation sera de courte durée car Napoléon, Premier Consul négociera avec le Vatican un Concordat qui reconnaît la place prépondérante du catholicisme, qualifié de religion de la majorité des Français. Tout en garantissant la liberté de culte pour les autres religions, le Concordat restaure l'alliance entre l'Eglise et l'Etat.

► Le XIXe et le conflit des deux France

Après la chute du Premier Empire, tout au long du XIXe siècle, sous la Restauration et le Second Empire un conflit souvent larvé, parfois plus violent, oppose les tenants de deux France bien distinctes l'une de l'autre, ceux d'une France, « fille aînée de l'Eglise » et ceux d'une France héritière de l'esprit des Lumières et de la Révolution française.

Et c'est le plus souvent sur la question de l'éducation que ce conflit se cristallise. En 1792, Condorcet avait imaginé un enseignement laïque à des fins d'émancipation et étranger à tout principe confessionnel. Il s'agissait d'assurer à l'élève la maîtrise de connaissances posées comme universelles, lesquelles n'ont rien à voir avec les croyances qui, elles, sont particulières et spécifiques à chacun. En s'appuyant sur l'éducation et l'école, l'Eglise espère bien recouvrer l'autorité et le prestige dont elle jouissait sous l'Ancien Régime.

Et les lois Guizot (1833) puis Falloux (1850) posent le principe de la liberté d'enseignement comme liberté fondamentale. Il n'y aura donc pas de monopole d'un service public d'enseignement, la loi Falloux (toujours en vigueur) assurant à l'enseignement privé (alors essentiellement catholique) une aide publique garantissant l'effectivité de la liberté d'enseigner.

► Le temps de la déconfessionnalisation

Avec la chute du Second Empire, le conflit entre les deux France s'exacerbe. Tandis que le camp clérical échoue à restaurer la monarchie, pour conforter l'unité nationale, le camp républicain s'emploie à rechercher un compromis acceptable car le temps n'est plus à l'émergence d'une religion civile comme au moment de la Révolution. Mais il s'agit néanmoins d'émanciper l'Etat et l'école de toute influence religieuse.



La France entre alors dans une phase de déconfessionnalisation de la vie publique avec par exemple la suppression de tout repos dominical en 1880, du délit d'outrage à la religion en 1881 et le rétablissement du droit au divorce en 1884. Avec les lois de Jules Ferry de 1881 et 1882, l'instruction primaire publique devient laïque, gratuite et obligatoire. Cette séparation de l'Eglise et de l'école publique intervient sur trois champs : celui des locaux d'abord (les crucifix sont retirés et l'enseignement religieux devra être dispensé en dehors des heures de cours), celui du personnel ensuite (les « hussards noirs » de la République remplacent les congrégations), celui des programmes enfin (avec substitution de l'instruction morale et civique laïque à l'instruction morale et religieuse).

► **Eglise – Etat : le temps de la Séparation (1905)**

Vingt ans plus tard, avec l'affaire Dreyfus, le fossé s'élargit entre les Républicains et la hiérarchie catholique conservatrice et antisémite. Après la loi de juillet 1901 sur la liberté d'association, celle de juillet 1904 interdit l'enseignement de tout ordre aux Congrégations religieuses dont les établissements d'enseignement sont fermés.

Puis, suite à un conflit avec le Vatican, le principe de séparation est bientôt mis en œuvre. C'est la loi du 9 décembre 1905 qui l'instaure. L'essentiel de cette loi est contenu dans les deux premiers articles. « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... » sous réserve du respect de l'ordre public (article 1). La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte... » (article 2). C'est la fin du Concordat de Napoléon. Les autres articles organisent cette séparation entre l'Eglise et l'Etat.

Le Vatican résiste et condamne le principe de la séparation et encourage les catholiques à refuser l'inventaire des biens ecclésiastiques. Vingt ans plus tard, au sortir de la Première Guerre Mondiale, les négociations engagées avec le Vatican aboutissent à un accord sur la constitution d'associations diocésaines.

► La laïcité entre dans la Constitution

Sous le régime pétainiste de la France de Vichy, les mesures discriminatoires et liberticides s'accompagnent de mesures anti-laïques qui seront abolies à la Libération pour la plupart. Avec la Quatrième et la Cinquième République, la France s'affiche clairement comme une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale », comme le dit le premier article de la Constitution de 1958 qui précise que la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

Dans ce cadre institutionnel, la laïcité n'est pas remise en cause formellement jusqu'aux années 1990. Même si les responsables de la hiérarchie catholique s'emploient encore à reconquérir quelques prérogatives, notamment dans le domaine de l'enseignement privé, la société continue à se laïciser (contraception 1967, interruption volontaire de grossesse et divorce par consentement mutuel 1975). Avec Mai 1968, s'engage un vaste mouvement d'émancipation qui concerne les femmes et la jeunesse.

► Nouveaux enjeux

Paradoxalement et alors qu'elle a été mise en place dans le cadre d'un affrontement, parfois vif, entre les tenants de la laïcité et de l'émancipation de la société de l'emprise du religieux et les partisans d'une suprématie du spirituel et du religieux sur le temporel, la laïcité a permis l'émergence d'une société apaisée et elle est devenue la pierre angulaire de notre vivre ensemble. Mais, depuis la fin du siècle dernier, du fait de la montée des intégrismes, des fanatismes et du racisme, du fait aussi des crises économiques et sociales auxquelles notre société doit faire face, la notion de laïcité, qui s'inscrit désormais dans un cadre législatif et réglementaire européen, est au cœur des débats sur les grands enjeux d'une société aujourd'hui multiculturelle, notamment ceux de la place des femmes dans la société.



La fin du XXe siècle est marquée par une nouvelle donne internationale (chute du Mur de Berlin, révolution iranienne, émergence d'un islamisme politique à partir notamment du 11 septembre 2001). Et le début du XXIe siècle est marqué par une aggravation des inégalités et le développement d'un profond sentiment d'injustice et par un retour en force du religieux et une résurgence de fondamentalismes religieux qui cherchent à s'affranchir des principes liés à la laïcité républicaine.

En 2003, présidée par Bernard Stasi, la commission sur l'application du principe de laïcité dans la République formule un certain nombre de propositions pour résoudre quelques problèmes d'application pratique de la laïcité qui peuvent se poser au quotidien, principalement dans l'espace public (2010 interdiction de dissimuler son visage) et dans les services publics, notamment à l'école (Loi de 2004 interdiction des signes religieux à l'école) et dans les établissements publics de santé (circulaires de 2005). Dans le même temps la Loi réaffirme à plusieurs reprises le principe d'égalité (formelle) entre les femmes et les hommes dans divers aspects de la vie privée et professionnelle (salaires, prévention et répression des violences au sein du couple ...). En 2014, la Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes vise à combattre les inégalités entre hommes et femmes dans les sphères privées, professionnelles et publiques.

En 2013, un Observatoire de la Laïcité est créé en même temps qu'est adoptée une Charte de la Laïcité à l'Ecole qui rappelle les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à la respecter.

Depuis 2016, du fait de la montée des pratiques religieuses dans l'entreprise, un article de la Loi Travail précise que le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées et proportionnées au but recherché.

C'est dans ce contexte que, de son côté la CNAF se dote d'une Charte de la Laïcité applicable dans l'ensemble de son réseau et qui s'impose à ses partenaires.

► La Laïcité un enjeu pour l'avenir

« La laïcité n'est pas un combat contre les croyances mais une lutte contre la prétention politique des religions à définir, en dehors et au-dessus des hommes, le sens de leur existence collective. La laïcité porte en effet, en elle non seulement la possibilité d'une reconnaissance de la pluralité des croyances et des identités, mais aussi le projet d'une commune existence entre des hommes différents ». C'est ce qu'écrivait en décembre 2002, Jacques Eloy, aujourd'hui président de Mémoires Vives, dans un article intitulé « La laïcité dans les centres sociaux : un enjeu pour aujourd'hui ? » et paru dans la revue *Ouvertures*.

Sur le terrain, la question de la laïcité est maintenant rejointe par celle de la radicalisation¹ et le sociologue ajoute aujourd'hui : « le retour en force du prosélytisme dans la société a pris le centre social à contre-pied car il est aux antipodes de ces mécanismes. Il faut avoir conscience de l'existence de ces prosélytismes stratégiques et de la façon dont ils peuvent fonctionner². Cela passe par la connaissance du fait religieux et par l'adoption de garde-fous. Les centres sociaux doivent prendre au sérieux ces prosélytismes non pour poser des barrières mais pour ne pas se faire surprendre »³.

-
- 1 La majorité des auteurs des attentats de 2015 et 2016 sont nés et ont grandi en France et quelques-uns ont peut-être fréquenté un centre social durant leur enfance ou leur petite enfance.
 - 2 Cf également l'émergence dans l'espace public de la notion baptisée du néologisme de « post-vérité » « qui fait référence à des circonstances dans lesquelles les faits objectifs ont moins d'influence pour modeler l'opinion publique que les appels à l'émotion et aux opinions personnelles », les stratégies de manipulation développées dans les réseaux sociaux et la multiplication et la diffusion massive de « fake news » (fausses nouvelles) à des fins de désinformation.
 - 3 Jacques Eloy – mars 2017 – lors d'un entretien de préparation de ce livret.



Quelques dates clés

▶ Laïcité - Repères - Quelques dates clés

- 1789** Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
- 1792** Loi sur l'état civil et le mariage civil
- 1882** Lois de Jules Ferry sur l'enseignement primaire obligatoire et laïque
- 1905** Loi de séparation des Eglises et de l'Etat
- 1945** Loi sur la liberté de conscience et des cultes
- 1948** Déclaration universelle des Droits de l'Homme

- 2000** Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- 2003** Commission Stasi sur l'application du principe de laïcité dans la République
- 2004** Loi portant interdiction des signes religieux à l'école
- 2010** Loi sur l'interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public
- 2013** Charte sur la laïcité à l'école
- 2013** Création de l'Observatoire de la Laïcité
- 2016** Loi Travail neutralité et règlement
- 2016** Charte Laïcité de la CAF



Bibliographie

► Ouvrages

- **Histoire de la laïcité Genèse d'un idéal** – Henri Pena-Ruiz – 144 p – Découvertes Gallimard – 2005,
- **Histoire de la laïcité en France** – Jean Baubérot – 128 p – PUF – Que sais je – 2016,
- **Les 7 laïcités françaises** – Jean Baubérot – 174 p – Editions de la Maison des sciences de l'homme – 2015,
- **La laïcité française** – Yves Bruley – 264 p – Lexio
- **La laïcité au quotidien Guide pratique** – Régis Debray / Didier Leschi – 154 p – Folio – 2016,
- **Petit manuel pour une laïcité apaisée** – Jean Baubérot et le cercle des enseignant(e)s laïques – 235 p – La Découverte – 2016,
- **France les religions et la laïcité** – Henri Tincq – 104 p – Le Monde Histoire – 2013,
- **La France est-elle laïque** – Jean-Louis Bianco – 68 p – Les Editions de l'Atelier – 2016,
- **La laïcité** – Michel Miaille – 316 p - Dalloz – 2016 (On y retrouve tous les textes législatifs et réglementaires relatifs à la laïcité),
- **Pour la laïque** – Jean Jaurès – 181 p – Livre de Poche – 2016,
- **Laïcité une valeur menacée** – 98 p – compilations de textes d'auteurs - Marianne les textes – 2015.

► Articles

- « La laïcité dans les centres sociaux : un enjeu pour aujourd'hui » – Jacques Eloy in *Ouvertures* – décembre 2002,
- « L'engagement laïque des centres sociaux – Histoire d'une sécularisation : 1896 – 1922 » – Jacques Eloy – publié sur le site de Mémoires Vives,
- « Identités et laïcité – Les dynamiques de l'engagement social en question » – Joël Roman – 72 p – *Social Plus La revue de la CFDT* – Hors série novembre décembre 2005 – Coédité par la CFDT, La Ligue de l'enseignement et la Fédération des centres sociaux de France,
- « Laïcité le conflit des modèles » – Régis Mayran – 8 p – in *Sciences Humaines n° 270* – mai 2015 (Numéro consacré à la philosophie aujourd'hui),
- « La laïcité face aux affirmations identitaires » – Françoise Champion – 4 p - in *Sciences Humaines Hors série n° 39* – décembre 2002 – janvier-février 2003 (Numéro consacré à la France en débats),
- « Laïcité : un principe et son sens » – articles de Olivier Bobineau / Paolo Flores d'Arcais / Jean-Pierre Machelon – 20 p - in *Le Débat n° 185* – mai-août 2015,
- « Que veut dire laïcité ? Enquête » – articles de Abdenbour Bidar / Régis Debray / Chantal Delsol / Philippe Gaudin / Hervé Gaymard / Mara Goyet / Paul Tibaud / Shmuel Trigano / Olivier Bobineau - 26 p - in *Le Débat n° 185* – mai-août 2015,
- « Laïcité » – Jean Baubérot / Emile Poulat – *Encyclopaedia Universalis*.

► **Sites ressources**

- Les pages laïcité de la FCSF : <http://www.centres-sociaux.fr/>
- Les pages laïcité du site de la CNAF : <http://www.securite-sociale.fr/La-charte-de-la-laicite-de-la-branche-Famille-et-de-ses-partenaires-adop-tee-par-le-CA-de-la?type=presse>
- L'Observatoire de la Laïcité : <http://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite>
- Documents de l'Observatoire de la Laïcité : <http://www.gouvernement.fr/documents-de-l-observatoire-de-la-laicite>
- Rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité 2016-2017 et sa synthèse : <http://www.gouvernement.fr/rapport-annuel-de-l-observatoire-de-la-laicite-2016-2017-et-sa-synthese>
- Fonction publique et Observatoire de la Laïcité : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/observatoire-de-la-laicite>
- Qu'est-ce que la laïcité ? (site gouvernemental) : <http://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>
- SNAEC SO : <https://www.snaecso.com/>
- Mémoires Vives : <http://memoiresvives.centres-sociaux.fr/?s=laïcité>





Fédération des centres Sociaux et Socioculturels de France [FCSF]

10, rue Montcalm - BP 379

F-75869 Paris Cedex 18

<http://www.centres-sociaux.fr>

Tél. 01 53 09 96 16 - **Fax** : 01 53 09 96 00

Email : fcsf@centres-sociaux.asso.fr
